

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 16 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 076-217606003-20251216-20250503-DE

Berger
Levraud

Rapporteur : Marie-France Moignot

QUESTION N°3 :

Demande de subvention de la part de l'association F.A.R.I.N.N

Par délibération du 14 octobre dernier, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association F.A.R.I.N.N afin d'engager la restauration du four à pain situé rue du Roctel.

Afin de pourvoir aux premières dépenses, notamment les frais d'assurances pour couvrir les bénévoles de l'association, une subvention à hauteur de 500€ est sollicitée.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Adopté à l'unanimité.

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		18.12.2025

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 16 décembre 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 05 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1)

Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Elvira HACHE, Nathalie LETELLIER (pouvoir à Marie-Claire LEBAS-PIGNOL), Xavier LECOINTRE (pouvoir à Marie-France MOIGNOT), Yohan MICHEL (pouvoir à Claude MAGUET).

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; **Madame Marie-Claire LEBAS-PIGNOL** a été désigné pour remplir ces fonctions.